COMMUNE DE
Hoerdt

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 Octobre 2026

Date de la convocation : 14 septembre 2026 *transmise le :14 septembre 2026*

Membres élus : 27 *en fonction : 27* *présents : 20*

Sous la présidence de Monsieur Mathieu TAESCH, Maire

En présence de *MAECHLING Caroline, MISCHLER Guy, DEBRIE Béatrice, RIEDINGER Claude, GRATHWOHL Mélanie, BOPP Olivier, ENRICI Marie-Claire, BILGER Denis, MISCHLER Stéphane, KLEIN Alain, ECKERT Sylvia, MAGNUS Patrice, BISCHOFF Véronique, RIEDINGER Joanne, RIEGEL David, MARTZ Anne-Hélène, OFFERLE Cyrille, GRATHWOHL Nathalie, FUCHS Denis, GEISSLER François*

Excusé ayant donné procuration : *GRASSER Laëtitia à ECKERT Sylvia, RIEDINGER Marisa à BISCHOFF Véronique, DAUGER Thomas à MISCHLER Guy, Christophe KOEHL à RIEGEL David, Florence NOBLET à GEISSLER François, Hélène ARNDT à GRATHWOHL Nathalie*

Secrétaire de séance : *Patrice MAGNUS*

2026 085 Cœur de village - Convention avec le CAUE dans le cadre du projet de réhabilitation de la Ferme Ulrich

Considérant les réflexions menées dans le cadre de la commission « Cœur de Village » et la volonté de la commune de poursuivre le projet de réhabilitation de la Ferme Ulrich ;

Considérant l'intérêt de bénéficier de l'accompagnement et de l'expertise du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) dans la définition et la conduite de ce projet ;

Considérant que le coût total de cette mission est fixé à 8 000 €, payable selon l'échéancier suivant :

- 2 000 € à la signature de la convention ;
- 2 000 € six mois après la signature ;
- 2 000 € douze mois après la signature ;
- 2 000 € dix-huit mois après la signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** la convention avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) dans le cadre du projet de réhabilitation de la Ferme Ulrich, pour un montant total de 8 000 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme à Hoerdt, le 5.11.26
Publié le 5.11.26
Transmis à la Préfecture le 5.11.26
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance
Patricia Magnus

Le Maire
Mathieu TAESCH

MAIRIE DE HOERDT
67720